

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n°5 : Améliorer l'efficacité de la gestion financière et du recouvrement

Indicateur n° 5-4 : Coût de 100 euros recouverts par le régime général.

Finalité : l'indicateur permet de mesurer le coût de l'intervention de la branche du recouvrement du régime général.

Résultats : les valeurs de l'indicateur sont présentées ci-dessous :

En centimes d'euros	2005	2006	2007	2008	Objectif
Coût du recouvrement de 100 euros	36 centimes	34 centimes	34 centimes	32 centimes	Diminution

Source : ACOSS.

Le coût de 100 euros recouverts diminue de 2 centimes en 2008. Les charges de fonctionnement sont en hausse de +2 %, un rythme nettement en deçà des encaissements (+8,6 %), dont le dynamisme s'explique en partie par l'intégration des cotisations maladie et vieillesse des artisans-commerçants, auparavant recouverts par le RSI.

Le total des charges de la branche de recouvrement s'est élevé à 1,156 Md€ en 2008, soit une augmentation de 23 millions d'euros par rapport à 2007.

Les frais de personnel, en hausse de +3 % et dont le poids est de 72 % dans le total des charges, contribuent à eux seuls à l'augmentation du total des charges. Les dotations aux amortissements et provisions augmentent de 3,2 %, leur contribution à l'évolution globale des dépenses est toutefois très faible. Cette augmentation est intégralement compensée par la baisse des autres dépenses de fonctionnement (-1,1 %).

Nature des charges	Montant Année 2007 En millions d'euro€	Montant Année 2008 En millions d'euro€	Evolution 2008/2007	Structure 2008
Frais de personnes	808,1	832	3,0 %	72,0 %
Autres dépenses de fonctionnement	258,3	255,5	-1,1 %	22,1 %
Dotations aux amortissements et provisions	66,6	68,8	3,2 %	5,9 %
Total des charges	1 133,1	1 156,2	+2,0 %	100,0 %

Source : rapport de l'agent comptable sur les comptes combinés de la branche recouvrement.

En 2008, les coûts de gestion des URSSAF représentent 890 millions d'euros. Ils évoluent comme suit depuis 2006 :

En millions d'euros	2006	2007	2008
Local	707,93	719,11	729,83
Régional/Inter-régional/National/Mutualisé	134,19	147,71	160,03
Total	842,12	866,82	889,86

Source : ACOSS URSSAF.

Les coûts locaux, d'un montant de 729,8 millions d'euros, peuvent être répartis selon les différentes activités des organismes.

La répartition des coûts locaux des URSSAF par grande fonction est la suivante :

En millions d'euros	2006	2007	2008
Gestion de la déclaration unique d'embauche	14,2	11,2	8,6
Gestion des comptes	271,0	278	289,6
Contentieux	140,4	142	128,5
Contrôle	160,2	166	176,9
Trésorerie et gestion du recouvrement	38,7	39,1	41,7
Accueil	83,4	82,8	84,5
Total	707,9	719,1	729,8

Source : ACOSS URSSAF.

En 2008, les encaissements réalisés par la branche du recouvrement se sont élevés à 359,6 Mds d'euros (hors reprise de dettes de l'assurance maladie), en hausse de +8,6 % par rapport à 2007.

Les cotisations et contributions sociales portant sur les revenus d'activité atteignent 256,2 Mds d'euros en 2008. Pesant pour 71 % des encaissements réalisés par la branche, ils se sont accrus de +7,3 % entre 2007 et 2008. Les seuls encaissements du secteur privé ont progressé de +3,1 %, la masse salariale et les exonérations contribuant respectivement à hauteur de +3,7 points et de -1,6 points à l'évolution, les autres éléments (effets liés aux changements de taux, à l'évolution des cotisations assises sur l'assiette plafonnée ou encore les effets imputables au gonflement/dégonflement du stock de créances) contribuant pour +1 point. Les cotisations du secteur public et des particuliers employeurs ont augmenté respectivement de +4,1 % et +2,9 %. Enfin, la mise en place de l'Interlocuteur social unique (ISU), au 1^{er} janvier 2008, a entraîné un quasi doublement des cotisations et contributions sociales relevant de l'ISU et perçues par la branche recouvrement. Elles sont de fait en forte hausse (+87,5 %) et contribuent pour une large part à l'amélioration de l'indicateur.

Construction de l'indicateur : il rapporte les charges de fonctionnement de gestion administrative de l'exercice sur le montant des encaissements du même exercice. Les différents éléments de ce ratio sont définis de la façon suivante :

- le numérateur recouvre l'ensemble des charges de la branche du recouvrement (classe 6 du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale), à l'exception des charges financières (charges d'intérêts, perte sur créance...), des charges exceptionnelles, ainsi que de certaines charges liées aux pertes sur créances irrécouvrables. Toutes les dépenses pour le compte du régime général sont également exclues du numérateur, ainsi que les frais d'actes et de contentieux (dépenses de fonctionnement et de personnels des tribunaux des affaires de sécurité sociale, et des tribunaux de contentieux de l'incapacité) ;
- le dénominateur correspond à la totalité des encaissements de cotisations et contributions des URSSAF, de l'ACOSS et des caisses générales de sécurité sociale. Les reversements de la CADES en sont exclus.

Pour en faciliter la lecture, le coût de l'euro recouvré ainsi obtenu est ensuite multiplié par 100 afin d'aboutir au coût du recouvrement pour 100 euros.